Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 065-246500573-20240305-2024_11B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt quatre, le 5 mars, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège de la CC Aure Louron à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de suffrages exprimés : 11 Votes Pour : 11 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : VIA FERRATA – lancement consultation pour les travaux de réalisation de la Via Ferrata à Camous **N° 2024-11B**

Présents : MMES BEYRIE Maryse, RAHALI Sabine, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, ISOART Jean-Michel, RICARD Louis, DESCOUENS Bernard, ESTRADE Pierre, RIVIERE Alain

Absents excusés : DUBARRY Jean-Bertrand, HELARY Yann, MIR André, MOUNIQ Jean

****

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Communautaire le projet de Via Ferrata à Camous dont le Bureau d'Etudes GEOLITHE est maître d'œuvre de cette réalisation.

Il donne une présentation du contenu du dossier de consultation des entreprises.

La Via Ferrata est située sur 2 secteurs : le site principal, secteur Coume Vieille et le site complémentaire, secteur initiation.

Les travaux sont répartis en un seul lot car l'exécution des prestations est difficile à allotir compte tenu de la technicité importante et de l'imbrication forte des différents travaux.

Les travaux font l'objet de 2 tranches définies comme suit :

Une tranche ferme : aménagement via ferrata Coume Vieille et partie basse du parcours d'initiation

Une tranche optionnelle 1 : partie haute du parcours d'initiation

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est prévue début septembre 2024.

Monsieur le Président précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article R. 2123-1 du code de la commande publique).

Il demande l'autorisation d'engager la consultation pour envisager les travaux dans le respect du planning exposé.

Il invite le bureau communautaire à bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** des membres présents, le bureau communautaire :

- Autorise Monsieur le Président à lancer la consultation pour les travaux de réalisation de la Via Ferrata à Camous ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 065-246500573-20240305-2024_11B-DE

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU